DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2020-272

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** 

Matière : Domaines de compétences par thèmes

Sous matière : Politique de la ville-habitatlogement

**OBJET: OPERATION** « CŒUR DE VILLE » N°2020-10 - ATTRIBUTION **DE SUBVENTIONS AU TITRE DES DES FACADES** 

REHABILITATIONS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 09.12.2020

AFFICHAGE EN DATE DU: 09.12.2020

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE
DU 2 3 DEC. 2020 Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Préscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Absents: Néant

Secrétaire: M. PERLES Bruno

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune avec la participation de la Région Occitanie, a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et de la Région Occitanie, réunissant les conditions définies pour l'obtention des subventions.

Les travaux réalisés par les propriétaires concernés étant conformes aux prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions selon le tableau présenté en annexe.

Il précise que ces demandes de paiement sont soumises aux modalités d'attribution définies par délibération du Conseil Municipal 2019-304 du 16 décembre 2019.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 11 décembre 2020.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE au vu des dossiers de demande de paiement déposés, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des facades, les subventions figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement » de la Commune (nature 20 422 : subvention d'équipement personnes de droit privé)

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GUIRAUD Philippe ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

le Maire,

Patrick MAUGARD

CASTELNAUDARY, le 15 décembre 2020.

Ampliation faite le :
23 DEC. 2020
Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le :

2 2 DEC. 2020
Par publication le 2030
Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL